Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis

REGLEMENT DES HONORAIRES MEDICAUX « APTITUDE A UN EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE »
arrêté du 22 septembre 2011

Réservé à l'administration

Nom et prénom de l'agent	*Grade*	*Lieu d'affectation*	*Lettres clés*	*Montant des honoraires*	**Tampon de l'administration**
			C	***23 €***	académie Créteil direction des services départementaux de l'éducation nationale Seine-Saint-Denis éducation nationale
Arrêté le présent état à la somme de **Vingt trois euros**					

Réservé au médecin agréé

Nom du médecin agréé : Spécialité : **SIRET** |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| *Cette note d'honoraires doit être envoyée sous le présent timbre dans un délai maximum de 3 mois.*	Fait le …… Signature du médecin	Cachet du médecin

Cet état doit être obligatoirement accompagné d'un RIB comportant les nom/prénom/adresse et IBAN du praticien.
Doit être fourni en un seul exemplaire original.

J'atteste ne pas avoir réglé ma consultation.
Fait le ……
Signature de l'agent